

**AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA RECONDUCTION DE LA DIVISION DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

À l'ensemble des électrices et des électeurs de la Municipalité de Sainte-Clotilde

AVIS est par les présentes donné par Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière le 20 mars 2024, que la Commission de la représentation électorale a confirmé que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la division de son territoire en six (6) districts électoraux. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal et délimité de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quand à leur homogénéité socioéconomique.

AVIS est aussi donné que l'avis public de reconduction de la même division est disponible, à des fins de consultation, à mon bureau, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau. À l'adresse indiquée ci-dessous.

AVIS est également donné que tout électeur ou électrice, conformément à l'article 40.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux. Cette opposition doit être adressée à :

Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière à la
Municipalité de Sainte-Clotilde au 2452, Chemin de l'Église, Sainte-
Clotilde (QC) J0L 1W0

AVIS est, de plus, donné que, conformément à l'article 40.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la greffière-trésorière doit informer la Commission de la représentation électorale que la Municipalité a reçu, dans le délai fixé n nombre d'oppositions égal ou supérieur à cent (100) électrices ou électeurs (article 18). Dans ce cas, elle doit suivre la procédure de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux prévue à la section III de la Loi.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 20^{ième} jour de mars 2024



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Clotilde

2452 chemin de l'Église | Sainte-Clotilde | QC | J0L 1W0
Tél : 450-826-3129 | Fax. : 450-826-3217 | Courriel : info@ste-clotilde.ca